



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

COMMUNIQUÉ

No: 50
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 12 MAI 1978

RÉVISION DE L'ACCORD RELATIF À LA QUALITÉ
DE L'EAU DANS LES GRANDS LACS

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui que lors de leur rencontre à Washington, D.C. le 11 mai 1978, les négociateurs canadiens et américains se sont entendus sur tous les principaux points d'un nouvel accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Les participants ont examiné et réglé les divergences qui subsistaient sur la version unique de l'accord préparée par un groupe de travail depuis la dernière séance de négociation tenue à Ottawa le 30 mars. Les deux délégations ont convenu de demander les pouvoirs nécessaires à la signature de l'accord qui, selon les prévisions, devrait avoir lieu en juin ou en juillet.

Le projet d'accord renforce les dispositions de l'Accord de 1972 en exigeant l'adoption de divers programmes et mesures supplémentaires destinés à régler les problèmes de contrôle de la pollution des Grands Lacs qui n'étaient ni évidents ni pleinement compris il y a six ans. Ces ajouts visent à renforcer et à renouveler les engagements au regard de la lutte contre la pollution d'origine municipale et industrielle; à chercher des moyens plus efficaces d'enrayer les substances toxiques persistantes et d'autres polluants; à identifier les polluants atmosphériques qui entrent dans les Grands Lacs; à recenser et à contrôler les sources de pollution causée par les travaux agricoles et forestiers ainsi que par d'autres activités liées à l'utilisation des terres; et à fournir de meilleurs mécanismes de surveillance et de contrôle. Le projet englobe également une clause visant à réduire davantage les charges en phosphore et à établir de nouveaux seuils critiques pour la radioactivité.